



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 juin 2008
Français
Original : anglais

Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen

Additif

Conformément à l'article 11 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, et en application du paragraphe 7 de la note du Président datée du 19 décembre 2007 (S/2007/749), le Secrétaire général présente l'exposé succinct ci-après.

La liste complète des questions dont le Conseil était saisi au 7 juin 2008 figure dans le document S/2008/10/Add.22 du 12 juin 2008.

On trouvera dans le présent additif la liste des questions sur lesquelles le Conseil s'est prononcé au cours de la semaine achevée le 14 juin 2008. Les dates indiquées pour chaque question sont celles de la première et de la plus récente des séances que le Conseil y a consacrées.

Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) (10 septembre 2001; 9 juin 2008)

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Le Conseil a repris l'examen de la question à sa 5906^e séance (privée), tenue à huis clos le 9 juin 2008. À l'issue de la séance, conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal (S/PV.5906).

La situation en Afghanistan (24 janvier 1994; 11 juin 2008)

Le Conseil a repris l'examen de la question à sa 5907^e séance, tenue le 11 juin 2008. En vertu de l'article 37 de son Règlement intérieur provisoire, il a invité le représentant de l'Afghanistan, qui en avait fait la demande, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question. Le Conseil a mis aux voix le projet de résolution S/2008/376, présenté par l'Afghanistan, la Belgique, la Croatie, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, l'Italie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui a été adopté à l'unanimité et est devenu la résolution 1817 (2008).



Paix et sécurité en Afrique (25 septembre 2007; 12 juin 2008)

Le Conseil a repris l'examen de la question à sa 5908^e séance, tenue le 12 juin 2008. En vertu de l'article 37 de son Règlement intérieur provisoire, il a invité le représentant de Djibouti, qui en avait fait la demande, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question. Le Président a fait une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2008/20).

Non-prolifération (29 mars 2006; 13 juin 2008)

Le Conseil a repris l'examen de la question à sa 5909^e séance, tenue le 13 juin 2008.

La situation concernant l'Iraq (31 mai 2005; 13 juin 2008)

Le Conseil a repris l'examen de la question à sa 5910^e séance, tenue le 13 juin 2008. En vertu de l'article 37 de son Règlement intérieur provisoire, il a invité le représentant de l'Iraq, qui en avait fait la demande, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question. Conformément à l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, le Conseil a invité M. Ibrahim Gambari, Conseiller spécial pour le Pacte pour l'Iraq et autres questions politiques, et M. Warren Sach, Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, au budget et à la comptabilité et Contrôleur.

La situation à Chypre (16 juillet 1974; 13 juin 2008)

Le Conseil a repris l'examen de la question à sa 5911^e séance, tenue le 13 juin 2008. Il a mis aux voix le projet de résolution S/2008/384, élaboré au cours des consultations préalables, qui a été adopté à l'unanimité et est devenu la résolution 1818 (2008).
